

Réunion du 24 mai 2022

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Dossier Hostellerie de la Vallée :

Pour l'isolation par l'extérieur, après entretien téléphonique avec l'UDAP (MM BRIVAL et MANDON, Mme PEROT étant absente), il s'avère que l'enduit reste la seule possibilité. M. TURLIER en a été averti par le maire afin qu'il dépose au plus tôt une DP. Il affirme avoir en parallèle avoir avancé sur les autres éléments (possibilité que la plonge soit au même niveau que la cuisine).

Le maire précise que pour le financement, il y a confirmation par TULLE'AGGLO de porter le projet dans le cadre du CPER pour l'obtention de la DSIL à hauteur de 101 120 €. A cela s'ajouteraient le soutien de l'Europe à hauteur de 64 000 € (LEADER) comme prévu, l'aide du Département dans le cadre du plan de relance pour le volet énergétique (analogue à la DETR). Le Département aidera également par la suite pour le volet autres travaux ; une rencontre est prévue le 10 juin pour savoir à quelle hauteur il interviendrait. D'après la région, une aide au titre de la DATAR serait possible.

Snack-bar :

Un locataire a été trouvé : M. Robin CHATAUR, cuisinier de métier (le pressenti précédent n'a pas donné suite, ne pouvant pas trouver de successeur pour honorer ses engagements pris cet été). Il devrait commencer le 1^{er} juin. Il fera sa formation à l'installation la semaine prochaine.

Schéma de collecte des déchets :

Le maire rappelle la proposition de TULLE'AGGLO d'une visite sur le terrain auprès d'une collectivité sur le thème des déchets (tarification incitative, apport volontaire...), le jeudi 2 Juin 2022, à la Communauté de Communes des Bastides du Haut Agenais (47). Lisette NOILLAC se porte volontaire pour représenter la commune.

TULLE'AGGLO (Audrey PAREL) demande une réflexion approfondie des lieux d'implantation des Points d'Apport Volontaire, avec toutes les exigences requises ; le bureau d'études fera le tour des communes concernées pour voir avec les élus si les sites proposés sont acceptables.

On nous propose 9 PAV sur la commune (1 pour 90 habitants). Surface minimale pour chaque PAV : 40m² pour 2 colonnes, 60 à 80m² voire plus pour un point collecte complet de 4 colonnes...

Le conseil est d'accord pour dire qu'il n'y a pas nécessairement besoin d'un point à Mainchon, mais qu'il est indispensable à côté de la Mairie (recherche aussi à faire sur le secteur de La Croix du Doubs).

Une discussion s'engage entre les conseillers sur les limites et les risques du système... Lisette NOILLAC rappelle que le but recherché est de ne pas augmenter la TEOM dans un futur proche, malgré l'augmentation des coûts de traitement et d'élimination des déchets ; il y a aussi une forte incitation au compostage.

Affaire à suivre... réflexion à avoir sur les possibilités d'implantation en fonction de la démographie de chaque secteur de la commune (la chose ne sera pas aisée au vu des critères d'implantation).

Attribution subventions 2022 :

| INTITULE ASSOCIATIONS | 2022 |
|--|-------|
| <i>Les Amis de Gimel</i> | 360 |
| <i>Anciens d'Algérie</i> | 360 |
| <i>A.P.E.E.G.</i> | 450 |
| <i>Club Les Cascadous</i> | 360 |
| <i>Culture et Loisirs</i> | 360 |
| <i>Société de Chasse</i> | 360 |
| <i>Son et Lumière</i> | 360 |
| <i>La Pétanque des cascades</i> | 360 |
| <i>D.R.P.G.</i> | 100 |
| <i>Groupement d'Action Poétique</i> | 100 |
| Comice agricole du canton | 50 € |
| Comice agricole de l'arrondissement | 30 € |
| Fédération des Associations Laïques | 45 € |
| Bibliothèque Départementale de Prêt | 45 € |
| Prévention Routière | 45 € |
| Association Tulle Solidarité | 120 € |
| D.D.E.N. | 30 € |
| Groupement de protection des cultures de Tulle-Sud | 40 € |
| Agir pour le plateau des Etangs | 50 € |
| Association Accompagnement Soutien Présence 19 | 100 € |

Parc du castel :

Les travaux se poursuivent ; l'entreprise MADELMOND devrait revenir pour finir son lot à partir du 7 juin. L'entreprise SEVE PAYSAGE, en retard, pose les pas japonais en ce moment. La médiation (MIC SIGNALOC) risque de n'être prête qu'en août. Certaines plantes ne seront plantées qu'en automne.

Le maire propose d'étudier la mise en place d'un système de comptage des visiteurs. Le conseil valide.

Pour la date d'ouverture : il faut avant tout que le site soit mis en sécurité, quitte à ouvrir avant que tout soit terminé. Le conseil doit décider d'une date (à examiner la prochaine fois).

Animation site NATURA 2000 :

Candidature habituelle du CPIE de la Corrèze pour l'animation du site. La directrice du CPIE voulait augmenter la prestation, le maire a indiqué verbalement qu'il valait mieux diminuer le nombre de jours facturés, au vu de l'activité au ralenti de ces dernières années.

Le devis est de 10 120 € (sans TVA) pour 2 années. Le conseil délibère favorablement ainsi que pour les demandes de subventions (Etat et Europe).

Classement dans la voirie communale :

Le maire propose de classer dans la voirie communale plusieurs CR (régularisation en lien avec le classement de TULLE'AGGLO) :

- CR au complexe sportif accédant à la RD 1089
- CR à la Bitarelle (desservant restaurant et accès maison Chevalier)
- CR à la Bitarelle accédant à la maison Sournat
- CR à Freyssinges accédant aux maisons Soularue
- CR accédant au hameau de Paillet
- CR accédant au hameau du Bos-Alleyrat
- CR à la Bachellerie accédant à l'alignement de logis et de granges,

soit 1,537 km. Le conseil valide et charge le maire de mettre à jour le tableau de classement des voiries.

PLU :

Seuls 2 bureaux d'études ont répondu : DEJANTE à Malemort (14 938 € HT pour la tranche ferme) et URBACTIS à Montauban (23 200 € HT pour la tranche ferme).

Le maire fait part de l'analyse de M. PANUEL de la DDT : l'offre d'URBACTIS semble un peu élevée et commence à se rapprocher du prix d'une élaboration complète de PLU. Sur les délais de réalisation : 5 mois pour URBACTIS et 7 mois pour DEJANTE (ce dernier délai semble plus réaliste). Rien n'empêche de choisir un cabinet et de négocier ensuite avec lui s'il faut enlever des prestations.

Le conseil choisit le cabinet DEJANTE, mais souhaite une réduction des réunions jugées trop nombreuses (il y aurait donc dans ce cas une légère diminution du coût).

Affaires diverses :

- Etude de la venue des gimelans pour le 30^{ème} anniversaire de la signature du pacte d'amitié en 2023. Ils ne sont pas venus depuis 10 ans. Le conseil est d'accord pour les accueillir. Affaire à suivre : réfléchir sur le week-end de retrouvailles...

- Un pavillon locatif se libère à Mars le 16 août prochain, rappel du montant de la location : 485 € + 27 € de charges (les candidats éventuels doivent déposer un dossier auprès de POLYGONE).
- Expositions et animations locales (le planning sera mis sur le site)
- Nouvelles du bulletin : il sera prêt lundi prochain, livré sans doute le 7 juin. Il sera à distribuer de suite (forum des associations le 12 juin...)
- Devis de MIC Signaloc : remplacement de quelques panneaux volés : 621.32 € TTC (517.77 € HT). Le reste des autres panneaux volés sera pris en charge par Tull'Agglo.
- Commission enfance jeunesse de TULLE'AGGLO : point de Françoise VIDALIE : questionnaire aux assistantes maternelles, 40% de retour. Gimel est en déficit (avec 2 assistantes maternelles). Globalement, la situation n'est pas bonne pour le secteur sud-est de l'agglo.
- Principaux points du conseil communautaire par Gérard TOURNEIX : kit de compostage pour les particuliers : il sera à demander à l'Agglo ; mise en service de l'aire des gens du voyage à la sortie de Tulle en direction de Naves ; travaux de restauration de la station d'épuration de Corrèze ; Borgwarner : une entreprise a acheté, un point presse est prévu le 7 juin.